



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 88283

Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes au sujet de la décision de l'ARS 77 de fermer les structures médico-sociales du SAJED 77, à savoir les CSST Marge et L'hébergement. En effet, en date du 26 juin 2015, un courrier de l'ARS 77 a sommé la SAJED 77 de fermer deux de ses structures, hébergement et ambulatoire, de manière brutale et semble-t-il injustifiée. Or ce service d'aide aux jeunes en difficulté qui existe depuis 33 ans et emploie 21 personnes est un ciment de l'aide médico-sociale en Seine-et-Marne. Outre les soins ambulatoires et les visites aux détenus, cette structure développe des stages de sensibilisation aux addictions auprès des jeunes ainsi que des opérations de dépistages et de soutien aux familles. Aussi, il lui est demandé de bien vouloir maintenir les services du SAJED 77 le temps de diligenter une inspection de l'IGAS qui sera à même de déterminer le devenir de cette structure et, le cas échéant, son éventuelle fusion ou intégration à un autre service.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88283

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6928

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)